

Réunion du 9 février 2015

L'an deux mille quinze, le 9 février à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pascal VANSANTBERGHE, Maire.

Étaient présents :

Mme CHARPENTIER Alexandra, Mme LEGRIS Corinne, Mme MAURICE Bernadette, Mme DESVOY-JOPPE Béatrice,
Mr MILLON Luc, Mr LEBLANC Xavier, Mr VANSANTBERGHE Pascal, Mr PONSIGNON Daniel, M. RAGOT Nicolas, M. CHAMPONNOIS Jean-Luc
Absente excusée : Mme ORSINI Frédérique,

Date de convocation : le 5 février 2015

Secrétaire de séance : Madame Bernadette MAURICE,

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 12 janvier 2015

Le compte rendu est approuvé à 9 voix pour.

CENTRE CULTUREL

- Suite à la réunion du 12 janvier 2015 réunissant les membres du conseil municipal et M. GRZESZCZAK. (La société DP CONSTRUCTION, invitée, n'ayant pas été présente), un projet de décompte définitif a été proposé à la société DP CONSTRUCTION au montant du marché attribué lors de l'ouverture des plis. Aucune réponse n'a encore été formulée.
- Avenant Centre culturel / Assistance à Maîtrise d'ouvrage : La mission OPC comprenant l'organisation du chantier et des entreprises, la gestion du planning et la notification des retards, la gestion de l'année de parfait achèvement pour la construction du centre culturel devait être réalisée par Monsieur Bouchard. La société ACP ayant fait l'objet d'une liquidation judiciaire, cette mission a été assurée par l'architecte M. GRZESZCZAK. Celui-ci souhaite obtenir un paiement de ces prestations avec la réalisation d'un avenant pour un montant de 5 838.00 € H.T. Le conseil municipal souhaite rencontrer M. GRZESZCZAK afin d'évaluer les réelles prestations réalisées en supplément et non comprises dans la mission de maîtrise d'œuvre.
- Lot Menuiseries extérieures et métalliques : Le paiement du dernier acompte a été mis en attente. En effet, différentes reprises restent encore à réaliser.

SIEM / Mutualisation de la fourniture d'électricité

(arrivée de M. CHAMPONNOIS Jean-Luc)

Le SIEM propose aux Collectivités de réaliser un groupement de commandes pour l'achat d'électricité afin d'alimenter leurs bâtiments. Dans un premier temps, il s'agit de recenser tous les organismes qui seraient intéressés par cette démarche.

Le conseil municipal décide d'inscrire la commune dans cette démarche de groupement de commandes d'électricité.

Remboursements frais

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de rembourser aux élus concernés les sommes de 21.95€ TTC pour l'achat du ruban tricolore et de 327.59€ TTC pour l'achat de matériel de sonorisation.

Sécurisation Circulation Routière RD4 et RD203

La commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour des travaux de voirie en matière de sécurité routière.

Pour 2015, il est proposé de présenter un dossier relatif aux travaux d'aménagement de la Grande Rue et de l'Allée du Château (RD4 et RD203) avec notamment la mise en place de ralentisseurs routiers et de la signalisation pour un montant de 14 000.00€ ht soit 16 800€ ttc

Le conseil municipal, après délibération, autorise M. le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police pour auprès du Conseil Général de la Marne pour financer ces travaux en 2015.

Opposition à la restriction du tonnage à 40 tonnes sur le pont du canal latéral à la Marne

Le passage des ponts entre VITRY LE FRANCOIS et CHALONS EN CHAMPAGNE est limité à 40 tonnes depuis le début de l'année 2015.

Les entreprises de notre secteur se trouvent confrontées à une perte de poids en charge de 4 tonnes pour des expéditions de part et d'autre des ponts situés entre ces 2 villes.

La difficulté de nos entreprises n'est plus à démontrer, cette interdiction va entraîner des coûts supplémentaires.

Exemple de difficultés des entreprises fleurons de notre région,

1. les entreprises céréalières, vont à chaque transfert de céréales d'un point de collecte de rive gauche à rive droite et vice versa perdre du tonnage.

2. les entreprises sucrières pendant la campagne betteravière vont augmenter l'ouverture de leurs usines.
3. les entreprises viticoles pendant les vendanges.
4. les entreprises de déshydratation.
5. Les entreprises de transport déjà confrontées à des difficultés (voir les manifestations des 20 et 21 janvier de cette année)

En conclusion moins de tonnage transporté, ou un détour plus important, dans les deux cas, mettrait en danger les entreprises, et les emplois. Ceci entraîne plus de camions sur les routes, plus de CO2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le maire à écrire que le conseil s'opposait,

- S'oppose à la restriction du tonnage des poids lourds à 40 tonnes sur le pont du canal latéral de la Marne ;
- Demande
 - la réalisation d'un audit des ponts afin de s'assurer que leur dégradation est avérée ;
 - le rétablissement de la limitation à 45 tonnes en lieu et place de celle de 40 tonnes ;
 - la mise en place d'une interdiction de croisement entre les poids lourds ;
 - l'installation de radars permettant de s'assurer du respect de la vitesse de 30 kms/h sur le pont.

Questions diverses

- Comptages nocturnes de lièvres: Il se déroulera mes 23,24 et 25 février 2015 chaque soir entre 20h et 24h.
- Véolia : Un courrier sera adressé à Véolia pour des réparations à effectuer sur certaines bouches à clé dans le village.
- Eclairage public : aucune subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ne pourra être sollicitée par la commune, le montant du devis de la dernière phase de travaux étant inférieur au montant minimal demandé. (montant du devis : 13 014.00€ / HT)
- Blason communal : La réunion se déroulera le Mercredi 18 février 2015 à 20h30.

Agendas

Prochain conseil le 2 mars 2015.

Elections départementales : les 22 et 29 mars 2015

Fin de séance 22h00